



TRAME du PROJET d'ANIMATION (à adapter par chaque établissement)

1- INTRODUCTION

En quelques mots, présentation très générale de la résidence reprenant l'appartenance à un groupe, son historique, son originalité, son éthique.

2- CONTEXTE EXTERNE

Situation géographique de la résidence

- Description du ou des bâtiments, du jardin et situation des activités d'animation
- Comment accède-t-on à la résidence ?
- Où se trouve la résidence, dans la ville ?
- Type d'accès au centre ville, à toutes les structures culturelles, points stratégiques facilitant l'animation...

NB/ ne reprendre que les éléments du projet d'établissement qui peuvent influencer l'animation et ses perspectives.

3- CONTEXTE INTERNE

Présenter une photo centrée sur l'animation ou ses activités

- Disposition et circulation interne, lieux de vie...

NB/ reprendre les éléments qui peuvent influencer l'animation et ses perspectives.

4- POPULATION ACCUEILLIE

- Présenter le nombre total de résidents, âge, sexe.
- Présenter, si nécessaire :
les spécificités (originaire d'une région, catégorie socioprofessionnelle...),
les pathologies dominantes (maladie d'Alzheimer...) et handicap physique (fauteuil roulant, déambulateur...).

5- ROLE de l'ANIMATEUR et OBJECTIFS

- Etablir une relation de confiance
- Maintenir le lien social
- Maintenir le lien familial
- Proposer des activités à l'ensemble des personnes accueillies
- Participer à la démarche d'accompagnement (projet d'accompagnement personnalisé) et au maintien des fonctions
- Proposer des activités variées
- Proposer des activités intra et extra établissement

6- PLAN D'ACTION

- Le projet est proposé pour 5 ans.
- Le plan d'action est programmé par un calendrier annuel.
- Le calendrier des activités hebdomadaires est programmé à la semaine ou au mois. Il est affiché.
- Le projet tient compte des moyens nécessaires, matériels, humains et financiers.
- Le projet est force de propositions pour la continuité de la vie dans l'établissement.
- Le projet d'animation dans le cadre du projet d'établissement doit faire l'objet d'une évaluation qui peut être organisée soit au niveau du projet d'établissement soit au niveau du projet d'animation.

NB/ les unités spécifiques qui existent au sein d'un établissement peuvent faire l'objet d'un projet d'animation qui leur sera propre.